

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 14  
Votants : 17

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2023

\*\*\*\*\*

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE  
L'ÉTAT 2023 - TRANCHE 1 - PÉRISCOLAIRE +  
OPTIONS 1 ET 2

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 février 2023

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	Laurent DELPECH, Maire	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Jacques POTTIER, Adjoint	Laurence HALLAIS
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Francis BRIAND
	Michel PIRIS, Adjoint	David GENTIEN
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Fabien MARTINEAU
	Yvonne PASQUIER	Lydie ZMUDA
	Jean-Pierre PRIEUR	Nadège PARFAIT
<b>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</b>	Aude ZAFOUR pouvoir Pierre CHOFFARDET	
	Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS	
	Kévin FAVRET pouvoir Guy ACHARD DE LA VENTE	
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	Françoise DARRAS, Adjointe	
	Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Guy DARRAS	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy ACHARD DE LA VENTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT 2023 - TRANCHE 1 - PÉRISCOLAIRE + OPTIONS 1 ET 2

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier suivant auprès des services de l'État en vue d'obtenir des subventions au titre des dotations de l'État (DETR, DSIL, FONDS VERT) dans le cadre de l'extension de l'école Blanchet et de la création de la restauration scolaire :

- TRANCHE 1 – PERISCOLAIRE + OPTION 1 ET 2.

Tableau de financement :

Estimation coût Travaux TTC	Travaux HT	DOTATION DE L'ÉTAT 2023
<b>TRANCHE 1 - PERISCOLAIRE + OPTIONS 1 ET 2</b>		
937 200,00 €	781 000,00 €	351 450,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée que possible auprès de l'État au titre des Dotations de l'État pour l'année 2023,

**ARRÊTE** les modalités de financement suivantes :

Intitulé de l'opération :

- *Tranche 1 – périscolaire + Options 1 et 2*
- Coût prévisionnel HT des travaux : 781 000 €
- Montant sollicité au titre de la dotation de l'État : 351 450 € (45% du HT)

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget communal 2023.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
 de la transmission en Sous-préfecture,  
 le 27 février 2023 de la publication  
 le 27 février 2023 en vertu des lois  
 des 2 mars et 22 juillet 1982

Le Maire



Pour extrait conforme  
 Le Maire  
 Laurent DEUPECH

